



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/63
28 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

DROITS DE L'ENFANT

Étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants^{*}

Note du Secrétariat

Résumé

La résolution 2004/48 de la Commission, relative aux droits de l'enfant, évoque l'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants. L'Assemblée générale a demandé, dans sa résolution 60/231, que le rapport final de cette étude lui soit soumis à sa soixante et unième session. La présente note fait le point sur l'avancement des travaux.

* La soumission tardive de ce document s'explique par le souci d'y faire figurer des renseignements aussi à jour que possible.

Introduction

1. À sa soixantième session, en 2004, la Commission des droits de l'homme s'est félicitée de la mise en place, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'un secrétariat pour l'étude du Secrétaire général relative à la violence contre les enfants, qui avait été demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/138 du 19 décembre 2001. Elle a aussi engagé les États Membres, les organes et organismes des Nations Unies et d'autres entités à fournir un appui fonctionnel et, s'il y avait lieu, financier pour que l'étude puisse être menée efficacement; invité les organisations non gouvernementales (ONG) à y contribuer, compte tenu des recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant à la suite des débats généraux sur la violence contre les enfants, tenus en septembre 2000 et 2001; et encouragé l'expert indépendant à s'efforcer de faire participer des enfants à l'étude en tenant compte de leur âge et de leur degré de maturité.

2. Dans sa résolution de 2004 sur les droits de l'enfant, la Commission a également prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport intérimaire de fond sur l'étude à sa soixante et unième session, et l'étude approfondie finale à sa soixante-deuxième session, pour examen, afin d'évaluer toutes les mesures complémentaires et actions futures possibles.

3. Le Secrétaire général a présenté un rapport intérimaire de fond sur l'étude à la Commission à sa soixante et unième session (E/CN.4/2005/75). Dans sa résolution 59/261 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a invité M. Paulo Sergio Pinheiro, l'expert indépendant chargé par le Secrétaire général de diriger l'étude sur la violence contre les enfants, à lui faire rapport sur l'état d'avancement de l'étude. Dans sa résolution 60/231, elle a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire qui lui avait été soumis et demandé que le rapport final sur l'étude lui soit présenté à sa soixante et unième session. Compte tenu de cette demande, le présent rapport fournit des informations sur les activités menées par l'expert indépendant et les progrès accomplis dans l'étude depuis la présentation par l'expert indépendant de son rapport à la soixantième session de l'Assemblée générale.

Activités menées par l'expert indépendant pendant la soixantième session de l'Assemblée générale

4. Pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, l'expert indépendant s'est entretenu de l'étude et de son suivi avec des représentants de gouvernements des cinq groupes régionaux dans le cadre de conversations bilatérales ou de réunions plus larges. Il a informé les représentants des États membres de l'Union africaine des résultats des consultations régionales qui avaient été organisées pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en Égypte, du 27 au 29 juin 2005, pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale au Mali, du 23 au 25 mai 2005, et pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en Afrique du Sud, du 18 au 20 juillet 2005. Il a également participé à plusieurs manifestations parallèles ayant un lien avec l'étude, dont une discussion sur les violences subies par les enfants à l'intérieur et autour des écoles mettant l'accent sur les méthodes d'éducation des enfants et le recours à des formes de discipline non violentes – dont l'initiative revenait à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – et une réunion-débat organisée conjointement avec la Division de la promotion de la femme au sujet des études du Secrétaire général relatives à la violence envers les enfants et à la violence sexiste, qui sont menées sous la direction de cette division. L'expert

indépendant s'est également entretenu de l'étude et de son suivi avec le Président du Conseil économique et social.

Collaboration avec les organisations régionales compétentes en matière de droits de l'homme

5. L'expert indépendant a fait des exposés aux organisations régionales sur l'état d'avancement de l'étude et leur rôle potentiel dans son suivi. Il a poursuivi sa collaboration avec le Conseil de l'Europe, en particulier sa Secrétaire générale adjointe, et a évoqué la question d'une possible collaboration en 2006 avec le Commissaire aux droits de l'homme nouvellement élu de cette organisation. Il a rencontré le Représentant personnel du Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne pour les droits de l'homme, des membres du Parlement européen (et notamment de sa Sous-Commission droits de l'homme) et des fonctionnaires de la Commission européenne (dont des membres de l'Unité droits de l'homme et démocratisation et de l'Unité justice et affaires intérieures), qui ont indiqué qu'ils envisageaient d'appliquer les recommandations formulées.

6. En sa qualité de membre et de rapporteur spécial sur les droits de l'enfant de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains, l'expert indépendant a participé à des auditions sur des thèmes liés à la violence faite aux enfants de pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud qui ont eu lieu pendant la cent vingt-troisième session ordinaire de cette Commission. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a été invitée à solliciter l'avis consultatif de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur les châtimements corporels, et elle tient d'ores et déjà compte, lorsqu'elle établit des rapports sur les droits de l'enfant, des recommandations issues des consultations sur l'étude menées dans la région interaméricaine.

7. Du 2 au 5 novembre 2005, l'expert indépendant a participé à une mission en Haïti organisée conjointement par la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes, au cours de laquelle il a rencontré les autorités locales, des représentants des organismes des Nations Unies, des membres de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti, des membres d'ONG locales et des enfants, et visité plusieurs centres pour jeunes délinquants. Il a exprimé son inquiétude face aux graves violations des droits de l'homme commises contre des enfants et des adolescents haïtiens, qui s'inscrivent dans le climat de violence régnant dans le pays et sont d'autant plus marquées que l'État n'est pas en mesure de faire face de manière appropriée aux problèmes de sécurité et de justice ni de pourvoir comme il conviendrait à la protection sociale, à l'éducation et à la santé de sa population. Il a également relevé que la situation des enfants et des adolescents vivant dans des communautés où des gangs opéraient en toute liberté était particulièrement préoccupante et que des efforts spéciaux s'imposaient pour qu'une aide humanitaire soit apportée à ces jeunes.

Collaboration avec des entités du système des Nations Unies

8. Les entités du système des Nations Unies, et en particulier les trois organismes qui soutiennent l'étude, à savoir le HCR, l'UNICEF et l'OMS, ont continué d'apporter leur appui à l'expert indépendant et d'œuvrer à la réalisation de l'étude. L'Organisation internationale du Travail et l'UNESCO fournissent également des apports spécifiques aux travaux. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a proposé de convoquer au printemps 2006 une

réunion d'experts sur la traite des êtres humains, et, de leur côté, la Division de la promotion de la femme et le HCDH organiseront conjointement en avril 2006 une consultation d'experts sur les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme qui s'occupent du problème de la violence sexiste et de la violence à l'égard des enfants. Les entités des Nations Unies sont également en train de projeter des activités en vue de donner suite aux recommandations de l'étude et envisagent notamment de renforcer leurs liens et leur collaboration avec leurs partenaires dans la lutte contre la violence envers les enfants.

Collaboration avec le Comité des droits de l'enfant

9. L'expert indépendant a continué de collaborer avec le Comité des droits de l'enfant et a participé à la journée de débat général que le Comité a consacrée, le 16 septembre 2005, aux «enfants sans protection parentale». Les recommandations qui ont été adoptées à l'issue de cette journée indiquent notamment qu'il importe de donner suite aux recommandations de l'étude. L'expert indépendant a également pris part au séminaire sous-régional sur l'application des observations finales du Comité des droits de l'enfant qui s'est tenu à Buenos Aires du 28 au 30 novembre 2005.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales et d'autres éléments de la société civile

10. L'expert indépendant a participé à la réunion du Comité consultatif des ONG tenue du 4 au 6 décembre 2005, au cours de laquelle des points de vue ont été exprimés quant aux recommandations qui pourraient être formulées dans le cadre de l'étude. Il a aussi prononcé des déclarations à la Conférence mondiale sur la prévention de la violence familiale qui a eu lieu à Banff (Canada) le 24 octobre 2005 ainsi qu'à une réunion sur le thème «En finir avec la violence légalisée contre les enfants», organisée le 5 décembre 2005 à Londres, à la Chambre des communes du Parlement britannique, par le réseau de la société civile Children are Unbeatable! Alliance.

11. L'expert indépendant a participé le 11 novembre 2005 à Bangkok au lancement du rapport du réseau international d'organisations travaillant ensemble afin d'éradiquer la prostitution infantile, la pornographie infantile et le trafic d'enfants à des fins sexuelles (ECPAT) intitulé «La violence contre les enfants dans le cyberspace» et a pris part le 20 septembre 2005 à une manifestation parallèle organisée par ce réseau au cours de la conférence préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Genève.

Comité de rédaction et groupe consultatif de recherche

12. Les 6 et 7 octobre et les 7 et 8 décembre 2005, l'expert indépendant a présidé les quatrième et cinquième réunions du comité de rédaction de l'étude, qui se compose d'experts de diverses régions du monde, parmi lesquels des représentants d'entités des Nations Unies et d'ONG. Le comité de rédaction a examiné les projets de chapitre du rapport de l'étude ainsi que le texte proposé pour les principales recommandations. Le comité de rédaction tiendra sa sixième réunion en mars 2006. L'expert indépendant a également continué de participer aux travaux du groupe consultatif de recherche qu'il a constitué pour établir des estimations globalement pertinentes concernant les différentes formes de violences auxquelles les enfants sont soumis.

Analyse des réponses au questionnaire envoyé aux gouvernements par l'expert indépendant

13. Depuis la présentation de son rapport intérimaire à l'Assemblée générale, l'expert indépendant s'est attaché à analyser les 124 réponses reçues au questionnaire qu'il avait adressé aux gouvernements en mars 2004. Il tâche de faire en sorte que les résultats de l'analyse puissent être présentés à la Commission des droits de l'homme sous forme d'additif au présent rapport.
